



Kelou ar Vro

BULLETIN MUNICIPAL DE PEUMERIT - NUMÉRO 25, FEVRIER 2012

Édito : titularisation des emplois communaux

La commune s'est engagée depuis plusieurs années dans la pérennisation des postes d'agents communaux. Un audit du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CDG), réalisé en 2009, avait identifié cette priorité pour garantir aux administrés le bon fonctionnement des services municipaux.

Ainsi, de quatre titulaires en 2008, la commune est passée à sept en 2011. Dans la même période, les contrats aidés, mais précaires, se réduisaient de trois à un seul.

L'effort de la collectivité est conséquent en termes de masse salariale, mais les services ont de ce fait été stabilisés, tant au niveau de l'école (quatre agents, dont le dernier contrat aidé) qu'aux services administratifs (deux agents) et aux services techniques (deux agents).

Cette politique engagée vers des emplois stables est aussi notre contribution à la nécessité de pouvoir



Equipe des employés municipaux : Maryse Coroller, Eric Guichaoua, Nathalie Masson, Marie-Pierre Bodéré, Lydie Marescaux, Arnaud Gentric, Céline Geffroy (absente : Guylaine Bodéré)

dans la durée à des besoins indispensables à la bonne vitalité de notre commune, à savoir l'école, la mairie et notre service technique qui attend un local plus fonctionnel.

Constructibilité des terrains

Dans le précédent numéro du Kélou ar Vro, nous évoquions les discussions en cours au sein du SIOCA (Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement) sur le volet habitat.

Les derniers éléments des échanges entre élus et le bureau d'études « Proscot », chargé d'élaborer le schéma de cohérence territoriale, confirment nos craintes quant au devenir des terrains à bâtir en zone rurale.

Plus précisément, les terrains classés constructibles pourraient ne plus l'être dans les hameaux. En effet, la loi « Grenelle 2 » de l'environnement appelle à la concentration de l'habitat dans des pôles urbains afin de limiter les déplacements et réduire la consommation de surfaces agricoles. Dans cette perspective, pour notre communauté des communes, quatre-vingts pour cent des futurs logements se feraient dans les cinq communes les plus peuplées, sur dix que compte notre communauté.

Il resterait donc vingt pour cent à répartir entre petites communes, soit une estimation de quatre à cinq permis de construire par an en les concentrant, là aussi, au niveau des bourgs et sur des surfaces plus restreintes qu'aujourd'hui.

Les terrains classés constructibles dans les hameaux ont de fortes probabilités de disparaître au moment de la mise en conformité des documents d'urbanisme locaux au SCOT. Il est donc plus qu'urgent pour les détenteurs de terrains constructibles de les valoriser, avant qu'il ne soit trop tard...

Église

Les bénévoles recherchent un ou une volontaire pour renforcer l'équipe. Pas de connaissances particulières demandées. Un document est à disposition et les bénévoles assurent une "formation" rapide lors de la première séance qui dure 1 h 30.

Une à deux séances selon les disponibilités de chacun.

Appeler Anne Allain
au : 02.98.82.93.45.

L'église sera ouverte le 14 juillet de 14 h 30 à 17 h 30 et chaque mardi à partir du 17 juillet jusqu'au 28 août de 10 h 30 à 12 h.

Pour les journées Patrimoine, elle sera ouverte le samedi 15 et le dimanche 16 septembre de 14 h 30 à 17 h 30.

Notre école communale est une des fiertés de notre commune et son dynamisme, que vous pourrez constater à travers les projets ci-dessous, n'est plus à prouver. Pour autant, cette situation demeure fragile au regard des fluctuations de population et des orientations de la politique de réduction des personnels. C'est pourquoi, ces derniers sont parfois dans l'action pour défendre l'emploi et des conditions décentes d'enseignement. Notre commune n'est pas suffisamment armée pour proposer un service d'accueil performant. Nous nous devons de rester solidaires pour que cette école perdure longtemps encore.

Intitulé de l'activité	Classe(s) concernée(s) et effectif	Coût séances	Coût transport
Projet d'école : Arts du mouvement et théâtre	Toutes les classes	1430€	1400€
Projet d'école : Arts visuels et Histoire de l'Art	CE1/CE2 – 16 élèves : 4 sorties CM1/CM2 : 21 élèves : Musée des Beaux Arts	641€	380€
Projet d'Ecole : Ecole et Cinéma	TPS/PS/MS/GS: 30 élèves	150€	280€
Projet d'école : Le prix «Les Incorruptibles »	Toutes les classes : projet en partenariat avec la Bibliothèque communale de Peumerit	200€	
Projet d'école : Chorale	CM1/CM2 : 21 élèves - GS/CP: 22 élèves	50€	140€
Projet d'école : Projet jardin	GS/CP – 22 élèves	50€	
Projet d'école : Rencontres des écoles du réseau (Ile Tudy, Tréguennec, Tréogat et Peumerit)	Tous les élèves	Défi - sciences Rallye Mathématiques	420€ (3 déplacements inter-écoles)
Projet piscine (avec Tréogat)	CP/CE1 : 20 élèves (15 séances)	390€	2700€
Projet voile et Kayak à Sainte Marine (avec Tréguennec)	CM1/CM2– 21 élèves	8 séances : 2242€	960€
Projet d'école : « Habitats »	TPS/PS/MS/GS	100€ Matériaux et Documentation	
Projet d'école : Musée de l'abeille et de la fourmi au Fauoët	CE1/CE2: 16 élèves CM1/CM2: 21 élèves	266€ Visite guidée du musée pour 41 personnes	342€
Projet d'école: Musée du loup à Saint-Thégonnec	GS/CP	50€	317€

Participations financières

APE : en vert dans le tableau - **Mairie** : en blanc dans le tableau - **Conseil Général et Réseau des écoles rurales Bigoud's** en orange dans le tableau (ces projets sont susceptibles d'être modifiés en cours d'année)

SP2005 Après avoir connu une période difficile il y a 3 ans, le club de foot Peumeritois renoue avec le succès et de la plus belle manière. En haut de classement depuis le début du championnat, la Joyeuse peut être fière de son parcours. La motivation des bénévoles, des joueurs et des dirigeants permet d'obtenir d'excellents résultats. Le club affiche deux équipes mais l'effectif est encore un peu trop juste.

En plus de ses manifestations sportives, la Joyeuse présente de nombreuses animations au cours de l'année : tournoi de foot, repas, bal de la saint Sylvestre (repris cette année par Ty Mo Jet) et le fest-noz devenu un rendez-vous incontournable et qui aura lieu cette année le samedi 30 juin.

Le président Frédéric Marescaux remercie tous les membres du club pour leur engagement et les spectateurs pour leur fidélité. À l'heure où de nombreuses autres activités sportives sont proposées, il est capital pour le club de Peumerit de recruter en permanence afin d'assurer son avenir.

Festival à Peumerit, le week-end du 7 et 8 juillet, organisé par l'association Djenkadi, en faveur des orphelins de la province du Boulkiende au Burkina Faso. Au programme : diverses animations pour tout public, contes, promenades à dos d'ânes, visite du parc animalier, concerts, stage de danse et de musique africaine.

Le syndicat intercommunal des eaux (SIE) de Pen Ar Goayen (chiffres 2010).

Le SIE de Pen Ar Goayen regroupe 8 communes et gère la distribution de l'eau de 5802 abonnés (12 308 habitants) via un contrat de délégation de service public avec Saur. Le SIE met en distribution 720 599 m³ par an. L'eau est de bonne qualité microbiologique. Le bilan annuel fourni par l'Agence Régionale de Santé indique qu'elle est conforme aux limites réglementaires. Ces analyses sont disponibles en mairie. Le rendement du réseau (rapport entre la quantité d'eau utilisée par les abonnés et la quantité d'eau introduite dans le réseau de distribution) est de 75,7%. La longueur du réseau est de 511 km.

La chasse aux fuites sur le réseau public de distribution : une responsabilité du SIE

Pour maîtriser les pertes en eau sur le réseau de distribution, le SIE a mis en place :

- un programme de renouvellement des réseaux,
- des compteurs sur le réseau permettant de localiser les fuites.

Ces investissements importants sont fondamentaux pour maintenir en bon état le patrimoine. En parallèle, Saur cherche et répare en continu les fuites sur le réseau d'eau.

Taux de nitrates au prélèvement
du 24 janvier 2012 : 34 mg/l
(taux maximum autorisé 50 mg/l).

Et sur vos réseaux privés ? La chasse aux fuites après compteur : votre responsabilité



Ces fuites d'eau sont la première cause de gaspillage et vous coûtent cher ! Vous pouvez facilement détecter les fuites évidentes : robinet, chasse d'eau, ballon d'eau chaude ou joint défectueux. Mais lorsqu'elle se produit par exemple sur une canalisation enterrée, la fuite est invisible ! Elle doit donc être recherchée.

Pour détecter une fuite cachée, le moyen le plus efficace est votre compteur d'eau :

- Fermez tous vos robinets et vérifiez qu'aucun appareil électro-ménager consommateur d'eau n'est en marche.
- Relevez les chiffres de votre compteur sur la série des petites unités (hectolitres, décalitres, litres).

- Attendez 2 heures au minimum sans faire couler d'eau.
- Relevez à nouveau les index de votre compteur.

Si les chiffres sont identiques, aucune consommation n'a été enregistrée : votre réseau est bien étanche.

- S'ils ont changé, il y a probablement une fuite.

Vérifiez les joints de vos robinets, le ballon d'eau chaude, votre chasse d'eau et n'hésitez pas à faire appel à un plombier si vous doutez de l'origine de la fuite, ou si vous ne l'avez pas trouvée.

Pour éviter les fuites

- Entretenez régulièrement les joints de robinetterie.
- Pour les conserver en bon état, évitez de serrer les robinets à fond.
- Lorsque vous quittez votre domicile pour une longue période, fermez le robinet d'alimentation générale.

Et bien sûr, surveillez régulièrement votre compteur d'eau !

Calendrier des associations !!!

Mars

samedi 3 : association de parents d'élèves : carnaval !!!

samedi 31 : association des parents d'élèves : crêpes à emporter

Avril

samedi 28 : La lanterne magique : « Nous les ouvrières de la Sogental » et « We want sex equality »

Mai

mardi 1er : La galoche peumeritoise : concours

Juin

samedi 2 : repas APE : sur place/à emporter à partir de 18h30

samedi 30 : JSP 2005, fest-noz

Juillet

dimanche 1er : Société de chasse : concours de chasse et galoche à saint-joseph

samedi 14 : Associations variées : galoche, visites de l'église 14h30-17h30

dimanche 15 : Concours galoche à kerloazec par la JSP2005

Août

mercredi 8 : La galoche peumeritoise : concours jubilé

dimanche 12 : Concours de galoche à Ty Mo Jet

Le Téléthon 2011 a rapporté 1227.50€. Ceci n'aurait pas été possible sans l'engagement des nombreux bénévoles et associatifs. Merci à tous.

Kelou ar vro

Elaboré et distribué par la commission
« Communication »

Mairie de Peumerit

I, Hent Jean Cariou,
29710 Peumerit



Téléphone : 02 98 82 91 51

Télécopie : 02 98 82 91 11

Messagerie : mairie.peumerit@wanadoo.fr

Site internet : <http://www.peumerit.fr>

Numéro de publication : 377CG01

Sites internet utiles pour les
formulaire en
téléchargement et
informations

<http://www.service-public.fr>

<http://www.finistere.pref.gouv.fr>

<http://www.acte-naissance.fr>

<http://www.quimper.caf.fr/>

<http://www.impots.gouv.fr>

<http://www.viaoo29.fr> : transports
collectifs en Finistère

www.peumerit.fr

Etat Civil – second semestre 2011

Naissances

Léo THAERON (07 juillet)
Lana LE LOC'H (10 juillet)
Lilian DEPIENNE (26 aout)
Ellie MAGRE (27 septembre)
Hanaë JACQ DERU (19 novembre)
Léa MORVAN (23 novembre)
Noélie BEVIS (22 décembre)

Décès

Joseph LE BERRE (23 septembre)
Alexandre BRIGANT (24 novembre)

Etat Civil 2012

Naissances

Leyla BOZEC SANCHEZ (15 janvier)
Tiago BIGER (29 janvier)
Inès PARRY (07 février)

Décès

Pierre PLOUZENNEC (2 février)
Euphrasie CARIOU épouse GENTRIC
(8 février)
Corentin JEGOU (12 février)

Urbanisme

	Permis de construire	Déclarations Préalables	Certificats d'Urbanisme
2011	10	16	30
2010	13	16	28
2009	6	13	16

Tapage nocturne et diurne. Le bruit est l'une des nuisances de voisinage les plus courantes. Le bruit causé par nos voisins n'est pas seulement une question de volume sonore mais aussi de répétition dans le temps. Il peut même générer un véritable stress et une agression contre la santé.

Depuis la loi du 31 décembre 1992 et le décret du 18 avril 1995, tout bruit (abolements, bricolage, tondeuses, appareils de musique, fêtes...) peut être sanctionné quand il est « de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité » (art. R48-2 du Code de la santé publique). Les horaires autorisés pour bruits ponctuels sont : les jours ouvrés de 8h30 à 19h30 ; les samedis de 9h00 à 19h00 ; les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

La loi distingue 3 types de bruits de voisinage :

- les bruits domestiques : provoqués par un individu (cris, talons, chants...), provoqués par l'intermédiaire d'un objet quelconque (outil de bricolage, tondeuse, instrument de musique,...), provoqués par l'intermédiaire d'un animal dont on est responsable ;
- les bruits résultant d'une activité professionnelle, sportive, culturelle ou de loisir (même si autorisation) ;
- les bruits provenant de chantiers (engins) et d'infrastructures de transport (autoroute, avion...).

Dans l'exercice de son pouvoir de police générale, le maire a la tâche de réprimer les atteintes à la tranquillité publique comme les bruits, y compris les bruits de voisinage (Code Général des Collectivités Territoriales, art. L. 2212-2, 2°).

Le bon sens et le respect mutuel aideront à ne pas connaître de soucis de bruits de voisinage

La galoche peumeritoise : encore une bonne année ?

Pendant l'intersaison hivernale et bravant les conditions atmosphériques peu propices, les joueurs se retrouvent le samedi après-midi au galochedrome pour se rencontrer amicalement. Ne pas perdre la main, parfaire les gestes par l'entraînement sont les objectifs de chacun dans le déroulement de parties successives. Victoire ou défaite, commentaires des uns et des autres, participent à la convivialité de ces rendez-vous.

La reprise du challenge interne baptisé Challenge Germain L'Helgoualch, en cinq manches, a ajouté une motivation supplémentaire au jeu et à la participation (36 joueurs dont 2 jeunes). Encore quelques séances libres d'entraînement suivies de rencontres amicales (Plogastel, Pouldreuzic) devraient apprêter les équipes A, B, C pour le début du championnat officiel, le 17 mars 2012.

Quatorze journées de championnat, 5 journées de challenge pour les adultes - également 5 journées de challenge pour les jeunes (moins de 16 ans) - et divers concours (une quarantaine) intercalés seront au programme des 40 licenciés qui promettent de faire l'actualité au cours de la saison à venir en récoltant une bonne moisson de récompenses.

Le club de la Galoche Peumeritoise poursuivra cette année les séances d'initiation auprès des scolaires des Trois Pomiers. Il espère le recrutement de nouveaux jeunes amateurs et s'engage à les accompagner et les encadrer.